

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL**  
des  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

NOMBRE :

De Conseillers en exercice : 11

De présents : 10

De votants : 11

DU 2 SEPTEMBRE 2015

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la mairie le: bulletin municipal Et que la convocation du Conseil avait été faite le : 27/08/2015.

L'an deux mil quinze, le deux septembre, le Conseil Municipal de la commune de Buxières sous les côtes étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Odile BEIRENS.

Etaient présents, tous les membres, sauf

Etait excusée : Sophie BIANCHIN (pouvoir à Elisée FRANÇOIS),

Un scrutin a eu lieu, Amandine FLOQUET a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**OBJET** : Prescription de la révision du Plan d'Occupation des Sols valant transformation en Plan Local d'urbanisme : **Motivations et objectifs poursuivis.**

La Présidente ouvre la séance et rappelle la délibération n° 49/2015 du 30 juin 2015 portant sur la prescription de la révision du Plan d'Occupation des Sols valant transformation en Plan Local d'Urbanisme.

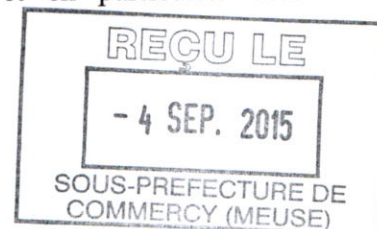
Elle rappelle que conformément à l'article L. 300-2 du code de l'urbanisme le Conseil Municipal doit définir les motivations et les objectifs poursuivis par cette révision du POS en PLU.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, rappelle sa volonté d'inscrire le PLU dans une démarche d'aménagement et de développement durable qui devra respecter les dernières dispositions législatives issues de la loi ENE, en particulier en termes de constructions et d'énergie et définit les objectifs suivants :

- Maintenir, améliorer et développer le caractère architectural lorrain et rural de la commune qui en fait un atout à potentialiser (architecture préservée, pas de mitage, couronne de vergers, haies et prairies, zone Natura 2000...),
- Accueillir de nouveaux habitants,
- Accueillir des acteurs économiques de manière générale et en particulier ceux liés à l'arboriculture, la viticulture, l'agriculture et la forêt...
- Tirer parti du Plan Paysage des Côtes de Meuse.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an, ci-dessus.

Pour extrait conforme,



Le Maire :  
Odile BEIRENS